

Avis proposé par les représentants du personnel FSU de la F3SCT académique.

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de l'académie de Nice considère que le passage à 90 % du traitement en cas de congés maladie pour les fonctionnaires, imposé par le gouvernement de François Bayrou, est honteux et néfaste à la santé des agent·es.

Cette annonce est en effet accueillie par les personnels comme une forme de déconsidération, de dénigrement, de remise en cause de leur professionnalisme, et a un impact réel que nous constatons déjà sur la santé psychologique des personnels.

La formation alerte également sur les conséquences qu'aura la mise en place d'une telle mesure sur la santé physique des agent·es. Cette mesure incite les personnels, sous peine de voir leurs rémunérations, déjà insuffisantes, drastiquement diminuer, à se rendre sur leur lieu de travail, alors qu'ils sont malades, multipliant ainsi les risques de contamination en cas de maladies contagieuses. Le risque de dégradation de leur état de santé, d'accident de service et de trajet serait accru.

Nous rappelons que le contexte est déjà très dégradé en matière de suivi de la santé des personnels, en particulier par le non-respect de la périodicité de la visite d'information et de prévention prévue à l'article R4624-16 du code du travail, du fait de l'indigence de la médecine de prévention dans l'Education nationale.

La FS-SST académique demande l'abandon de tout jour de carence, le maintien du traitement de salaire en cas d'arrêt maladie et demande des moyens suffisants permettant le respect de l'article 24-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 portant sur l'information et la prévention à destination des personnels.